

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASINEXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 10 décembre (10/12/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :M. Romain LOPEZ, **Maire**,M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,
Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.**ETAIENT REPRESENTES :**Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame GAYET est nommée secrétaire de séance.

22 – 10 décembre 2020

22. Exonération du paiement du 3^e trimestre 2019/2020 pour les familles inscrites à l'école de musiqueRapporteur : Monsieur PORTES.**Considérant** que les cours de musique proposés par l'École Municipale de Musique de Moissac n'ont pas pu se dérouler en présentiel dans les locaux du Centre Culturel, et que toutes les familles inscrites n'ont pas pu bénéficier des cours dispensés par vidéo-conférence,**Considérant** qu'il apparaît donc nécessaire d'exonérer les familles inscrites du paiement du 3^e trimestre 2019/2020,**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,****APPROUVE** la mesure d'exonération du paiement du 3^e trimestre 2019/2020 dû par les familles inscrites aux cours de musique dispensés par l'École Municipale de Musique de Moissac.Pour copie conforme
Moissac le 14 décembre 2020
Le Maire,

 Romain LOPEZ